

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h00, sous la présidence de de Jonathan KURKIENCY

Absente excusée : Maud WARTELE (pouvoir à Jessica HOFFMANN)

Secrétaire de séance : Nathalie MAS

BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE

Le maire présente au conseil municipal le budget primitif 2021 de la commune.

La section fonctionnement est équilibrée avec 883 034,28 € en dépenses et recettes.

La section investissement est excédentaire avec 1 628 275,75 € en dépenses et 1 887 379,62 € en recettes.

Le budget est approuvé par 12 voix pour et 3 abstentions (E. SCHOCKMEL, S. ALBERT-GENOUD, M. HOUOT).

TAUX D'IMPOSITION 2021

Le maire rappelle au conseil municipal les taux d'imposition de l'année précédente. Il est proposé de maintenir les taux pour 2021. Il précise que, suite à la suppression de la taxe d'habitation, la compensation due à cette perte versée par le Département doit être intégrée à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

- Taxe d'habitation : aucun taux à voter
- TFPB : 9,95 % (Commune) et 17,24 % (Département) soit 27,19 %
- TFNB : 19,54 %
- CFE : 17,49 %

Le conseil municipal unanime approuve les taux proposés.

BUDGET PRIMITIF 2021 EAU

Le maire présente au conseil municipal le budget primitif 2021 de l'eau.

La section fonctionnement est équilibrée avec 196 286,63 € en dépenses et recettes.

La section investissement est excédentaire avec 76 286,63 € en dépenses et 152 338,98 € en recettes.

Le budget est approuvé par 12 voix pour et 3 abstentions (E. SCHOCKMEL, S. ALBERT-GENOUD, M. HOUOT).

PRIX DE L'EAU 2021

Le maire rappelle au conseil municipal que la section fonctionnement du budget de l'eau est déficitaire. Il propose de revoir les tarifs de l'eau pour équilibrer le budget et préparer les futurs investissements. Il ajoute qu'en 2026, la compétence eau sera reprise par la Communauté de Communes et le prix risquera d'être en forte hausse et que le SIE a augmenté son prix d'achat d'eau de 15 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de porter le prix de la part fixe (location de compteur) à 25 € au lieu de 15 €, et fixe le prix de l'eau à 1,40 €/m³ au lieu de 1,20 €/m³. Les redevances fixées par l'Agence de l'Eau restent inchangées : 0,05 € agence de bassin et 0,35 € anti-pollution.

MARCHE DE RECRUTEMENT DES ENTREPRISES POUR LA MAISON MEDICALE

Le projet de maison médicale a été présenté lors de la séance du 6 avril 2021. Le maire en rappelle les principales lignes.

Ce projet comporte 1 local de 350 m² (6 cellules de praticiens, un accueil, une salle d'attente, un local DASRI, des sanitaires PMR et un local /réfectoire) avec ameublement, livré prêt à l'emploi (hors postes informatiques), 1 local d'extension de 200 m² (cellules à définir) hors d'eau hors d'air, 18 places de stationnement (dont 1 PMR) et l'aménagement du terrain pour une superficie totale construite de 550 m².

Plusieurs réunions de travail avec l'architecte et les praticiens engagés sur ce projet ont abouti à l'APD. L'estimation en phase Avant-Projet Définitif des travaux est de 945 515 € HT, à laquelle s'ajoute les honoraires de l'architecte (10%), les différents contrôles sécurité, santé, prévention et aléas.

Le conseil municipal unanime approuve l'APD pour un montant de 945 515 € HT et les frais annexes (honoraires, contrôles, aléas), décide le lancement du marché de consultation des entreprises, autorise le dépôt de permis de construire et décide le lancement de la recherche active d'autres praticiens.

PRISE DE DECISION SALLE SAINT PIERRE

Lors de sa séance du 6 avril, le conseil municipal a débattu sur l'achat éventuel de la Salle Saint-Pierre. Le Conseil Municipal souligne les problèmes de mise aux normes conséquents, d'accessibilité, et l'absence de stationnement. Il remarque également que cette salle a une histoire forte pour les plus anciens montois. Le conseil municipal par 14 voix pour et 1 abstention (B. FRANCOIS) ne souhaite pas acquérir ce bien.